



## Vote cloture espaces verts dans une asl de lotissement

Par **faust**, le **09/07/2015** à **10:54**

bonjour,

je suis dans un lotissement géré par une ASL. Une assemblée extraordinaire a eu lieu en mai 2015 au cours de laquelle un vote pour la clôture des espaces verts a été fait et cette résolution a été validée à la majorité.

Une propriétaire a contesté sans passer par la voie judiciaire comme cela doit être fait et suite à cela le président a décidé de refaire une assemblée pour revoter pour la même chose.

Il me semble bien que cela est illégal, mais je voudrais avoir confirmation.

merci d'avance pour votre aide.